

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

## RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira  
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

**VENDREDI 3 MARS 2023**  
**À 20 h 00**

Affiché, le 24 février 2023

### ORDRE DU JOUR

#### Séance ordinaire

- ❖ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ❖ Approbation du compte de gestion, exercice 2022
- ❖ Approbation du compte administratif, exercice 2022
- ❖ Affectation du résultat, exercice 2022
- ❖ Étude des conclusions de l'enquête publique concernant l'aliénation et le déplacement du chemin rural n° 123
- ❖ Examen d'une proposition d'achat d'une parcelle au lieudit Taille des Vaux
- ❖ Détermination des conditions d'utilisation du vidéoprojecteur par les associations communales
- ❖ Acceptation de créances éteintes par suite d'effacement de dettes
- ❖ Admission de créances en non-valeur
- ❖ Création d'une commission intercommunale d'accessibilité, désignation d'un représentant
- ❖ Rapport des commissions
- ❖ Informations diverses

Le Maire,  
Anne Marquet-Jouzeau

